La bonne conscience est une invention du diable

Autor(en): **Clerc, Charly**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **48 (1960)**

Heft 880

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-285111

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Soutenez votre "Journal" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

GENÈVE

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLÔMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

Léon Smulovič
● HORLOGERIE
● BIJOUTERIE
Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

DROGUERIE DU MOLARD
Triponez PLACE DU MOLARD 3

BRIQUET & FILS
papetiers 38, rue du Marché
depuis 65 ans les spécialistes du stylo

L'OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
vous offre dans son magasin
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine
un grand choix de
tabliers, vêtements d'enfants, lingerie

BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND . 3 Bd GEORGES FAVON
PAPETERIE FOURNITURES ET MEUBLES DE BUREAUX

LA MAISON DU THÉ
Importe directement ses réputés 4, Tour de l'Ile - Genève
DIXON'S CEYLON TEAS Service à domicile
Téléphone 24 99 28

BROSSERIE W. SCHUBNELL
Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix. Articles soignés. Prix avantageux
Actuellement : Rue Chaponnière 5
Anciennement : Rue Winkelried 6
Tél. 32 20 73

...et pour la vie entière, un beau trousseau
LA LINIÈRE
3, rue du Rhône - GENÈVE

Budget restreint mange à sa faim
dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

Chaux-de-Fonds	FOYER D S R Rue des Chemins-de-Fer 7
Genève	RESTAURANT DES FALAISES Quai du Rhône 47
	REST. ET HOTEL DE L'ANCRE Rue de Lausanne 34
	RESTAURANT LE CARILLON Route des Acacias 17
Lausanne	RESTAURANT LE CARILLON Rue des Terreaux 22
	RESTAURANT DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 4
Le Locle	RESTAURANT BON-ACCUEIL Rue Calame 13
Martigny	RESTAURANT LE CARILLON Rue du Rhône 1
Neuchâtel	RESTAURANT NEUCHATELOIS Faubourg du Lac 17
Nyon	RESTAURANT SANS ALCOOL D S R Avenue Viollier 11
Sierre	RESTAURANT D S R Place de la Gare

VAUD

Spécialité : La fiche comptable
Imprimerie Th. Eberhard
LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 223383

Achetez Suisse
Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à
Art Rustique Suisse
H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

Droit d'asile helvétique

La bonne conscience est une invention du diable

M. Carl Ludwig vient de publier un volume important sur la politique suisse à l'égard des réfugiés au temps de la dernière guerre. C'est sur mandat du Conseil fédéral que l'auteur a étudié, trié, classé une montagne de documents officiels et privés. Il laisse parler les documents, et n'écrit en fin d'ouvrage que quatre pages de réflexions. Sur l'accueil fait aux réfugiés en cette époque douloureuse, nous avions, de façon générale, bonne conscience. *Ne songeant pas à ce mot terrible et terriblement juste du Dr Albert Schweitzer : « La bonne conscience est une invention du diable ».*

Un pays où la majorité des habitants ont bonne conscience est souvent un pays où la conscience s'endort trop aisément, trop volontiers. Et puis notre peuple avait encore devant les yeux cette inscription qui se lisait sur la Haute Route : « La noblesse de la Suisse, c'est d'être une terre de refuge pour les exilés. »

Or le fait est, d'après l'ouvrage de M. Ludwig, qu'à cette époque-là, la Suisse a manqué de grandeur... A certaines heures critiques, nous avons refusé l'entrée à des milliers de Juifs... une politique plus libérale en matière d'admission aurait eu pour effet de mettre d'innombrables persécutés à l'abri de l'extermination.

Le Rapport Ludwig a produit ses effets... Les principes arrêtés en 1957 par le gouvernement fédéral marquent déjà un vigoureux redressement... « Le droit d'asile, déclare-t-on, n'est pas une tradition de la Suisse. Il est un principe et une manifestation de l'idée suisse de la liberté et de l'indépendance... Il y a lieu de partir de l'idée que les fugitifs devront, en principe, être accueillis ».

CHARLY CLERC

Les Editions Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, viennent de publier en un volume intitulé **« Une Patrie à faire »**, les conférences radiodiffusées que Charly Clerc a prononcées au cours des derniers mois de sa vie, en 1958. L'extrait que nous publions ci-dessus et qui cadre si parfaitement avec les débats de la Commission des Droits de l'homme et du Conseil économique et social, dont nous parlons ci-contre, montre combien notre écrivain neuchâtelois était ouvert aux problèmes européens et mondiaux. Tous les Suisses soucieux de l'avenir spirituel de leur pays se doivent de lire et de méditer ce volume si riche de pensée. (A.W.-G.)

Conseil économique et social

Coordination des efforts — Condition de la femme

Le sujet central de cette 30e session du Conseil économique et social, présidé par M. Carl Schurmann (Pays-Bas) tendait à la *coordination des efforts* en vue de l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays en voie de développement. On constate que bien souvent les travaux des Nations Unies, de l'assistance technique et des organisations spécialisées telles que l'Unesco, l'OIT, la FAO, etc., ne sont pas conçues avec assez d'ensemble. Il en résulte des pertes de forces et d'argent qui sont déplorables. On doit absolument « utiliser de la manière la plus efficace les ressources disponibles pour une plus grande concentration des activités ». Les mesures proposées au cours de cette session, auront peut-être des conséquences favorables.

A ce propos, les organisations, non-gouvernementales estiment qu'elles ne sont pas assez consultées et que l'on ne coordonne pas assez les efforts avec elles. Pourtant, la plupart d'entre elles ont des sections dans les pays en voie de développement, elles sont en contact direct avec les populations en cause, elles disposent d'une documentation et d'un outillage de première main, on devrait les consulter et utiliser davantage leur expérience très souvent antérieure à celle des Nations Unies.

La coopération plus étroite entre les organisations non gouvernementales à statut consultatif fut discuté par la conférence des dites organisations à Genève, du 30 juin au 5 juillet 1960.

La discussion du rapport envoyé par la commission de la Condition de la femme a été fort animée en cette trentième session du Conseil économique et social. Ce rapport émanait de la 14e session de la commission tenue à Buenos-Ayres en mars 1960.

On discuta d'abord des *droits politiques* ; la commission souhaite que les femmes aient plus librement *accès aux hautes fonctions publiques*, l'examen de la situation dans les diférents pays du monde montre que ce n'est pas le cas — on sait qu'une exception toute récente vient d'être faite, à Ceylan, ou une femme, a été nommée premier ministre.

On a peine à se mettre d'accord en ce qui concerne *l'âge minimum du mariage*. La commission réclame un minimum de 15 ans, d'autres proposent 16 ans, et sutout un minimum plus élevé pour les hommes, dix-huit ans par exemple. Les pays du Nord tiennent pour un minimum relativement élevé, certains pays méridionaux prétendent encore maintenir leur âge minimum à 12 ans.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'en définitive c'est affaire à chaque nation de fixer ces limites. Les conséquences de ces réglementations sont internationales.

Le monde souffre de surpopulation, plus les filles se marient jeunes, plus la population a tendance a augmenter, donc il faut reculer l'âge du mariage.

Nous souhaitons la participation active des femmes aux affaires publiques, elles ne peuvent collaborer activement que si elles ont reçu une instruction suffisante, or cela n'est pas possible si on les marie à 12, 13 ou 14 ans ; elles ont des charges de famille qui les absorbent trop et les retiennent loin de l'école.

(à suivre)

Mesdames
Vous trouverez dans la **Galerie d'art d'une Genevoise,** spécialiste en Gravures et aquarelles, tout ce qu'il faut **pour décorer votre intérieur :** Belles vues suisses (dans tous les prix), Fleurs, Oiseaux, Marines, etc.
Entrée libre à la
Galerie Muriset
Molard 4 (2me ét., ascenseur), Genève

Le Conseil économique et social a approuvé les résolutions de la Commission des Droits de l'Homme

La commission des droits de l'homme qui nous intéresse aussi de très près, puisque son activité tend à protéger la liberté individuelle — avait envoyé un rapport dont nous avons parlé dans notre journal de mai 1960. Aussi ne rappellerons-nous que brièvement ces propositions.

Le Conseil estime très utile la création ou le développement de *comités nationaux des droits de l'homme*, ils ont une mission éducative à remplir dans tous les pays.

Le très remarquable rapport de M. Arcot Krishnaswami sur la *liberté de religion, la tolérence* sera imprimé et diffusé.

La convention de 1956 relative à *l'esclavage* a été adoptée par 35 Etats, elle comporte un article 8 par lequel les Etats doivent coopérer avec les Nations Unies pour que la convention soit appliquée, en donnant des renseignements sur ce sujet, en communiquant les lois ou réglements qui concernent la lutte contre l'esclavage or, aucun renseignement n'est encore parvenu...

Le projet de déclaration relatif au *droit d'asile*, dont nous avons entretenu nos lecteurs, sera soumis à la prochaine assemblée générale.

ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

Tous les lundis (13 h. 50) :
Femmes chez elles.

Tous les vendredis (17 à 18 h.) :
Guirlande de septembre (émission féminine d'été).

CARNET DE LA QUINZAINE

2-11 septembre **Hanovre**
Congrès international des femmes dans le cadre de *l'Exposition Deutscher Hausfrauenbund.*

6-8 et 10 septembre **Rome**
Thermes de Caracalla : épreuves de *gymnastique féminine* (Jeux olympiques).

27-30 septembre **Cambridge**
21e Congrès international de la *Fédération abolitionniste internationale.*

Une maison de classe
consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine
Bon Génie
NOUVEAUTÉS

VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

IMPRIMERIE NATIONALE — GENÈVE